



## Achat véhicule

-----  
Par karo

Bonjour

Le 16 juin, j'ai mis une option sur une voiture sans verser d'acompte. Le véhicule est chez le concessionnaire. Le délai des 14 jours de rétractation est passé mais je souhaite quand même à ce jour me rétracter. Comment puis-je faire?  
Merci

-----  
Par janus2

Bonjour,

Difficile de vous répondre sans savoir ce que vous appelez "mettre une option" ?

Pourquoi parlez-vous de délai de rétractation ? Avez-vous passé commande à distance (hors établissement) ?

-----  
Par karo

J'ai signé un bon de commande chez le concessionnaire. J'avais 14 jours pour me rétracter. Or, je n'ai rien fait. Aujourd'hui, je souhaite le faire.

-----  
Par janus2

Donc vous ne disposez pas de droit de rétractation. Une commande passée en établissement est ferme et définitive, sauf si achat à crédit affecté.

Reste, sinon, la négociation avec le vendeur...

-----  
Par karo

Sur le bon de commande, il est bien mentionné le délai de quatorze jours.  
Au delà de ce délai, rien n'est précisé.